Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_193_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-193-2026

Objet : Déchèteries de Saint-Brieuc Armor Agglomération-Etude pour l'élaboration d'un schéma directeur des déchèteries et l'optimisation du fonctionnement

L'an 2026 le 09 juillet à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Victor BONNOT.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Hugues LESAGE pouvoir à Vincent ALLENO, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Adil BOUKLATA pouvoir à Boris GUILLOU, Patricia BRIAND-FALLER pouvoir à Robert ROLANDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Nicole OGER pouvoir à Isabelle LE GALL, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Christian JOLLY, Marie PASCO pouvoir à Karine GUGUEN, Marc PICQUETTE pouvoir à Jean Charles MINIER, Pascal PRIDO pouvoir à Joël LE BORGNE,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_193_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-193-2026

Rapporteur : Monsieur Marcel SERANDOUR

Objet : Déchèteries de Saint-Brieuc Armor Agglomération-Etude pour l'élaboration d'un schéma directeur des déchèteries et l'optimisation du fonctionnement

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur un territoire de 32 communes regroupant plus de 153 000 habitants.

Le réseau communautaire est aujourd'hui composé de six déchèteries, d'une plateforme de déchets verts et d'un comptoir du réemploi. Ces équipements représentent un maillon essentiel du service public de gestion des déchets puisqu'ils concentrent près de 55 % des tonnages collectés sur le territoire.

Toutefois, plusieurs évolutions majeures conduisent aujourd'hui la collectivité à engager une réflexion globale sur l'avenir de son réseau de déchèteries.

D'une part, plusieurs équipements sont confrontés à des problématiques de vétusté, de saturation ou de mise en conformité réglementaire.

D'autre part, les évolutions réglementaires imposent l'intégration progressive de nouvelles filières de tri, notamment dans le cadre des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), ainsi que le développement des actions de réemploi et d'économie circulaire.

Par ailleurs, Saint-Brieuc Armor Agglomération a engagé plusieurs démarches structurantes qui auront un impact direct sur le fonctionnement des déchèteries : mise en œuvre de la tarification incitative à l'horizon 2027, déploiement du contrôle d'accès, élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), développement de la gestion de proximité des biodéchets et l'engagement de la collectivité vers un territoire économe en ressource (TER).

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de définir une stratégie globale permettant d'adapter l'offre de service aux besoins des usagers, d'optimiser les coûts de fonctionnement, d'anticiper les investissements futurs et de garantir la cohérence des projets avec les ambitions environnementales et financières de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_193_2026-DE

L’étude confiée à un assistant à maîtrise d’ouvrage aura pour objet :

- de réaliser un diagnostic technique, organisationnel, réglementaire et économique du réseau existant ;
- d’évaluer l’adéquation du maillage territorial, des conditions d’accès, des horaires d’ouverture et des services proposés aux besoins du territoire ;
- d’analyser les projets en cours et les opportunités de mutualisation avec les collectivités voisines ;
- d’étudier la place du réemploi, de l’économie circulaire et des nouvelles filières de valorisation dans l’organisation future du service ;
- d’élaborer plusieurs scénarios prospectifs d’évolution du réseau ;
- de définir un schéma directeur des déchèteries et services associés à l’horizon de quinze ans.

L’étude se déroulera selon les trois phases suivantes :

- Phase 1 : Diagnostic, comprenant l’audit technique, organisationnel et économique du réseau de déchèteries, des partenariats et des projets en cours ;
- Phase 2 : Élaboration de scénarios prospectifs, permettant de comparer plusieurs hypothèses d’évolution du service à moyen et long terme ;
- Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu et élaboration du schéma directeur, aboutissant à une feuille de route opérationnelle et financière à l’horizon de quinze ans.

Cette étude devra aboutir à une feuille de route opérationnelle permettant d’identifier les investissements à réaliser, leur planification dans le cadre du Plan Pluriannuel d’Investissement ainsi que les évolutions organisationnelles nécessaires pour la période 2026-2032 et au-delà.

La durée prévisionnelle de réalisation de cette étude est estimée à douze mois à compter de sa notification.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, il vous est proposé d’adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_193_2026-DE

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 2 février 2023,;

Le Bureau statutaire saisi en date du .25 juin 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

APPROUVE le principe d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur des déchèteries et l'optimisation du fonctionnement des déchèteries de Saint-Brieuc Armor Agglomération .

APPROUVE les objectifs de cette étude visant à définir une stratégie d'évolution du réseau de déchèteries et des services associés à l'horizon de quinze ans, en cohérence avec les orientations du Projet de Territoire, du futur PLPDMA, du PCAET et du Plan Pluriannuel d'Investissement.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer les procédures nécessaires à la passation du marché correspondant.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toute subvention ou participation financière susceptible d'accompagner cette étude.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Annexe Déchets.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 09 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Victor BONNOT

Président,

Stéphane BRIEND